



Meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs

Catégorie de la pratique: méthode pédagogique innovante

Type de pratique: bonne pratique

Pays: Bulgarie

Avril 2014

Intitulé de la pratique	Organisation d'une formation décentralisée pour refléter les questions et besoins locaux en matière de formation
<i>Principales caractéristiques</i>	<p>Grâce à cette pratique, les centres de formation nationaux et les académies judiciaires espèrent apporter une solution aux questions et besoins locaux en matière de formation et/ou rendre la formation en face-à-face plus accessible aux juges et procureurs qui travaillent dans des régions éloignées de l'organe de formation central (en réduisant les coûts logistiques tout en ciblant un nombre potentiellement plus grand de participants).</p> <p>L'approche normale consiste à inclure ces activités décentralisées dans le programme de formation annuel du centre de formation national dans le cadre d'une stratégie nationale globale. Cependant, l'existence d'une formation indépendante organisée au niveau local à la discrétion des services ou tribunaux locaux est reconnue.</p> <p>La Bulgarie a présenté une combinaison intéressante des deux systèmes. Chaque année, l'Institut offre aux tribunaux de districts, aux tribunaux administratifs et aux parquets de districts la possibilité de lui soumettre une demande de subvention prédéfinie afin de faciliter l'organisation d'une formation régionale sur des sujets spécifiques d'intérêts général ou local. Si elle est approuvée, cette enveloppe est gérée au niveau régional et les dépenses exposées sont ultérieurement examinées et approuvées par l'Institut.</p> <p>Les candidats soumettent un projet de budget dans le délai fixé imparti. Ils choisissent également un sujet dans le programme d'études général de l'Institut ou en proposent un nouveau s'il existe des besoins spécifiques au niveau de la formation régionale. Si la proposition est</p>

	<p>acceptée et si l'Institut a déjà abordé le sujet dans le cadre de l'une de ses activités de formation, il met son propre matériel de formation à disposition. Dans le cas contraire, l'Institut apporte son aide pour identifier ou recommander des formateurs potentiels et établir le contact nécessaire entre ceux-ci et le candidat. Les aspects logistiques et tous les autres détails pertinents pour l'organisation du lieu relèvent de la responsabilité du candidat.</p> <p>Cette pratique contribue à maintenir l'équilibre entre la demande et l'offre de formation, puisque tout magistrat bulgare a le droit d'assister à trois cours de formation de son choix par an et que l'Institut à Sofia ne peut accueillir un aussi grand nombre de participants potentiels dans ses locaux.</p>
<i>Coordonnées de l'institution</i>	<p>Institut national de justice <i>National Institute of Justice (NIJ)</i> 14 EkzarhYossif Str BG 1301 Sofia Bulgarie Téléphone: + 359 2 9359 100 Fax: + 359 2 9359 101 Courriel: nij@nij.bg Site internet: http://www.nij.bg</p>
<i>Autres commentaires</i>	<p>L'organisation de ces activités de formation décentralisées est une BONNE PRATIQUE standard bien connue et appliquée dans la plupart des institutions de formation de l'Union.</p> <p>Bien qu'il ne soit pas transférable, l'exemple bulgare décrit ci-dessus pourrait inspirer une éventuelle amélioration des programmes existants dans des pays qui disposent d'un cadre juridique identique permettant aux tribunaux et aux parquets locaux de mener des activités de formation au nom ou sous la supervision des centres de formation nationaux.</p>

Source: *Projet pilote – Formation judiciaire européenne: «Lot 1 – Étude sur les meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs»*, réalisée par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)